



MUSÉE DE PRÉHISTOIRE D'ÎLE-DE-FRANCE

RETOUR SUR 600 000 ANS D'HISTOIRE

CONFÉRENCE

LA POLLUTION LUMINEUSE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Conférence de Jean-Philippe Siblet, ornithologue, président de l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau). Entrée gratuite. Réservation conseillée.

11/02/2022

🕒 20h

📘 le musée sur facebook (<https://www.facebook.com/museedeprehistoireidf/?fref=tag>)

📍 48 Avenue Étienne Dailly, 77140 Nemours (<http://maps.google.com/maps?q=48%20Avenue%20C3%89tienne%20Dailly+77140+Nemours>)

📞 01 64 78 54 80

🌐 Musée de Préhistoire d'Île-de-France (<https://musee-prehistoire-idf.fr>)

@ Email

👤 Musée de Préhistoire d'Île-de-France

📅 Réservation conseillée

🆓 Gratuit

Cette conférence est organisée en partenariat avec le GENE (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs).

À cette occasion, le musée présente dans le hall une exposition-panneaux portant sur la pollution lumineuse et réalisée par Seine-et-Marne Environnement (SEME).

Le propos

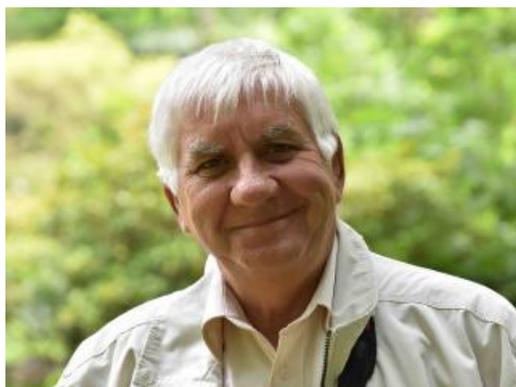


Pour la première fois, en 2016, la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages vient de reconnaître les paysages nocturnes comme « Patrimoine de la Nation » et souligne le devoir pour tous de protéger l'environnement nocturne.

Cependant la controverse sur l'allumage des feux nocturnes fait encore débat même si leur extinction s'est peu à peu imposée (vitrines, rues des villes et villages...). On constate certains retours en arrière sous le prétexte de la sécurité exigée par le plus grand nombre. Mais, dans la plupart des cas, ce débat a lieu surtout et uniquement vu sous l'angle de l'économie d'énergie, un argument recevable à l'heure du réchauffement climatique.

Toutefois, l'approche, ici proposée, se veut différente et soulève, hors des milieux spécialisés, des aspects inconnus - ou très peu traités - sur les perturbations que subit la nature et, en particulier, sur les conséquences néfastes pour la faune. Pour la première fois, en 2016, la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages vient de reconnaître les paysages nocturnes comme « Patrimoine de la Nation » et souligne le devoir pour tous de protéger l'environnement nocturne.

Le conférencier



©NICOLAS MONTERRAT

Attaché honoraire du Muséum national d'Histoire naturelle, Jean-Philippe Siblet en a été Directeur de l'UMS Patrimoine et Directeur de l'expertise.

Ornithologue de formation, il est expert scientifique dans de nombreuses instances nationales et internationales, dont la Convention de Bern sur les espèces sauvages et la Convention de Bonn sur les espèces migratrices. Il

est rédacteur en chef des collections « Patrimoine naturel » et « Inventaires et suivis de la biodiversité » et de la revue « Naturae » du MNHN. Il est par ailleurs vice-président du Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France.

À titre associatif, Jean-Philippe Siblet assure la présidence de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL) et la vice-présidence du conseil scientifique de la réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau.

